

MISE À JOUR DES QUESTIONS UE

NOVEMBRE 2019



INFORMATION

La plateforme de la Commission européenne sur le changement climatique

La nouvelle Commission européenne est entrée en fonction le 1^{er} décembre en prenant l'engagement d'une Europe neutre en carbone à l'horizon 2050, autrement dit l'objectif est d'émettre moins de dioxyde de carbone et d'extraire de l'atmosphère le dioxyde de carbone émis. Dans la pratique, cela signifie réduire les émissions et contrecarrer les gaz à effet de serre émis par les voitures et les centrales électriques en plantant de nouvelles forêts ou par le biais de technologies de capture du carbone ce qui permettrait d'enfouir le CO₂ dans le sol. L'UE est d'avis que ceci est possible grâce aux technologies existantes, comme les énergies solaire et éolienne, qui devront toutefois être intensifiées afin de fournir 80% de l'électricité. Les mesures d'efficacité énergétiques, telles que l'isolation des maisons, devront également être renforcées afin de réduire la consommation d'énergie de moitié d'ici le milieu du siècle. La Commission prétend déjà être sur la bonne voie en vue de répondre à l'objectif de 20% de réduction des émissions d'ici à 2020 (par rapport à 1990), même si les émissions qui ne sont pas couvertes par le système d'échange de quotas d'émissions de l'UE (c.-à-d. transport, bâtiments, agriculture et déchets) entament à peine leur trajectoire décroissante ; et a déjà mis en place une législation en vue de réduire les émissions de dioxyde de carbone d'au moins 40% d'ici à 2030. Les initiatives politiques visant à réduire les émissions de CO₂ dans le transport routier (notamment en réglementant les véhicules neuf à émissions faibles) font partie de ce programme.

Le Parlement européen déclare l'urgence climatique

Le Parlement européen a adopté des motions en novembre en vue de déclarer l'urgence climatique et d'inviter l'UE à augmenter ses objectifs de réduction d'émissions d'ici à 2030 de 40% à 55% dans le cadre du Green Deal européen (à présenter endéans les 100 premiers jours de la Commission) et de s'engager envers une neutralité carbone d'ici à 2050 au plus tard. Au demeurant, les groupes écologistes WWF Europe et Réseau Action Climat Europe ont déjà fait savoir que 55% n'est pas assez, disant qu'une réduction d'au moins 65% serait nécessaire pour limiter l'augmentation de la température moyenne à 1,5°C. Le Parlement a également demandé à la Commission européenne de garantir que tous les budgets pertinents et les propositions législatives sont en ligne avec l'accord de Paris sur le climat en vue de limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5°C. La résolution visant à déclarer une urgence climatique et environnementale a été adoptée avec 429 votes pour, 225 votes contre et 19 abstentions.

L'Allemagne souhaite accélérer le taux de transition vers les véhicules électriques

Le gouvernement allemand a indiqué qu'il souhaite que l'industrie automobile allemande participe de manière significative à l'extension du réseau national de recharge des véhicules électriques – plus particulièrement dans les régions moins densément peuplées – avec pour objectif l'installation d'un million de bornes de recharge dans le pays d'ici à 2030. Le but est d'aider les consommateurs à choisir d'acheter des voitures électriques en toute confiance. En parallèle, une combinaison de fonds publics et industriels est également envisagée en vue d'augmenter les incitants visant à acheter des voitures zéro émission.

En réaction au plan, le groupe énergie et industrie GDEW signale que les bornes de recharge existantes et déjà en fonctionnement couvrent la demande actuelle et que le réseau devrait uniquement être étendu pour répondre à la demande, alors que le groupe écologiste BUND, bien qu'en accueillant favorablement le plan, a également demandé avec instance au gouvernement de se concentrer sur la construction de voitures aussi efficaces que possible et de réduire le nombre de VLT lourds, étant l'un des principaux facteurs de hausse des émissions dans le monde.

Données relatives à la qualité de l'air

La Commission européenne a fait rapport de ses deux directives sur la qualité de l'air ambiant disant qu'elles sont « adaptées au but poursuivi » et qu'elles ont contribué à réduire la pollution atmosphérique. La Commission a aussi souligné que la principale lacune est que trop d'États-membres ne respectent pas les limites légalement contraignantes pour certains polluants atmosphériques – comme le prouvent les 30 procédures d'infraction intentées par la Commission à l'encontre de 20 États-membres pour infraction aux limites de particules fines, de dioxyde d'azote et de dioxyde de soufre, alors que 2 États-membres – la Slovaquie et la Roumanie – violent également les exigences en matière de surveillance de la qualité de l'air visées par les directives.

Cependant, d'autres amendements des directives sont possibles à l'avenir, notamment vu que :

- l'Agence européenne pour l'environnement a déjà signalé que les citoyens européens sont toujours exposés à la pollution de l'air au-delà des directives de l'OMS ;
- La pression externe des organisations continuera à exiger des limites plus strictes – p.ex. l'Alliance santé et environnement a demandé à la nouvelle Commission de mettre en place une stratégie zéro pollution forte et ambitieuse dans le cadre du Green Deal européen.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Laurent Heriou, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Christos Petridis et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.